

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

La mission de l'animatrice socio-culturelle de proximité

La mission de Maryline WOLF se caractérise par la polyvalence des fonctions. Certaines d'entre elles vous sont ci-après décrites:

-le fonctionnement et le suivi de la bibliothèque

-l'animation auprès des enfants

-l'animation auprès des personnes âgées

-l'information sur l'aide à domicile pour les personnes concernées.

La bibliothèque

Ses horaires d'ouverture au public sont désormais élargis de façon à satisfaire un maximum de personnes. Elle propose ses services du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 puis de 13H30 à 17H30. Il faut préciser que le prêt est gratuit tant pour les enfants que pour les adultes et que pour le moment, le nombre de livres empruntés ainsi que le délai d'emprunt ne sont pas réglementés... il s'agit simplement d'être raisonnable et d'établir une relation de confiance !

D'autre part nous rappelons que la bibliothèque possède une gamme de livres assez large qui ne demande qu'à s'agrandir, de même que des cassettes audio et vidéo (biographies, documentaires...etc), un fonds ciblé sur notre département ou encore des livres spécialisés (par exemple ceux permettant de suivre une formation professionnelle...etc).

C'est à chacun d'entre nous de faire connaître voire partager ses goûts et ses besoins. Le stock de livres présents n'est pas exhaustif et des commandes sont possibles tout au long de l'année. Il suffit de s'adresser au bureau de la CCVO ou mieux, de s'y rendre !

Nous ajoutons que Maryline WOLF suivra occasionnellement des journées de formation, notamment dans le cadre du fonctionnement et de la mise en valeur de la bibliothèque, ce qui justifiera quelques absences.

L'animation auprès des enfants

Quelques animations ont déjà eu lieu mais elles seront dorénavant plus régulières et planifiées à l'avance. L'objectif principal et commun aux différentes activités est la découverte, la valorisation et le respect des multiples atouts de la vallée (faune, flore, savoir-faire locaux...etc).

C'est ainsi que certains enfants ont pu s'initier ou se perfectionner à la fabrication de papier recyclé à partir de papiers usagés récupérés chez eux; ces belles feuilles de papier seront utilisées comme telles, en décoration ou bien pour confectionner l'herbier. En effet, une sortie a été organisée pour la cueillette de fleurs destinées à être identifiées et classées dans un cahier qui sera consultable par tous à la bibliothèque.

Voilà le résumé de ce qui a été fait et voici comme promis, le calendrier des activités des mois de mai, juin et juillet (des précisions seront données sur l'organisation de ces journées). Tous les enfants de la vallée de même que les "vacanciers" sont les bienvenus. Des animations touristiques se grefferont par la suite à celles-ci:

-mercredis 19 et 26 mai: confection du cadeau de la fête des mères

-mercredi 2 juin: sortie VTT, pique-nique et jeux de plein-air

-mercredis 9 et 16 juin: confection du cadeau de la fête des pères

-fin juin et mois de juillet: activités à la carte (au choix) concernant la préparation de la fête intercommunale:

.confection de sacs de lavande

.confection de bouquets secs

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

.réalisation de supports aux recettes à base de noix

.concours de dessin sur le thème du Caudron...etc

C'est ainsi que Maryline se permet de demander une certaine participation des familles c'est à dire qu'elle souhaite récupérer diverses choses:

*des chutes de tissus de préférence colorés (provençaux)

*des pelotes de laine

*des draps usés

*des recettes de cuisine utilisant la noix (sucrées ou salées)

Pour tout don, s'adresser au bureau de la C.C.V.O.(04.92.66.04.39).

De même, l'animatrice fait appel aux personnes qui vendraient une cuisinière (four et plaques), de préférence à gaz dans le but de pratiquer la cuisine avec les enfants.



L'animation auprès des personnes retraitées

Une rencontre va être mise en place de manière à réunir les personnes retraitées intéressées par des "animations" et à cerner les attentes de chacune d'entre elle. En effet, les demandes sont variées et doivent être clarifiées. Cette réunion sera aussi et tout simplement l'occasion de faire la connaissance de Maryline qui n'est installée dans la vallée que depuis le 1er avril.



L'information sur l'aide à domicile

L'aide à domicile s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans qui désirent rester chez elles bien qu'elles ne soient pas autonomes dans leurs actes quotidiens. C'est alors que des personnes agréées, telles que des infirmières ou

aides-soignantes ou encore des aides-ménagères, interviennent au domicile même des personnes qui en font la demande.

Pour notre vallée, il existe une association de soins à domicile regroupant 2 infirmières et 5 aides-soignantes, dont le siège se trouve à Serres et une association d'aides-ménagères, qui se localise à Rosans. Ces deux associations font partie du même projet: "mieux vivre entre Aygues et Buëch".

Les habitants de la Communauté de Communes susceptibles de nécessiter de ces services seront contactés personnellement et en toute intimité, de manière à les renseigner avec précision sur les conditions d'admission, sur les démarches qu'il faut entreprendre pour constituer un dossier, sur leurs droits et sur les coûts que cela peut générer. Les aides ménagères sont chargées, en fonction des besoins, de lever ou coucher la personne, de lui faire ses courses, de lui préparer ses repas, de faire le ménage, d'entretenir le linge...etc

Les infirmières et aides-soignantes ont un rôle différent, mais tout à fait complémentaire. Il faut savoir qu'elles ne se substituent pas au médecin mais sont aptes à faire prendre les médicaments, à prendre la tension, à refaire des pansements ou faire éventuellement des piqûres.



Nous pouvons comprendre que la présence même de ces professionnels a une importance majeure pour faire face à la solitude des personnes âgées. Il s'agit de personnes de confiance, très disponibles et à l'écoute des soucis de leurs patients.

Rappel des coordonnées où vous pouvez joindre Maryline du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30:

Bureau de la C.C.V.O

Mairie de Bruis Tél:04.92.66.04.39

LES INFORMATIONS COMMUNALES

Bruis

A propos de la tour de Bruis

Le 27 Mai 1883, le Conseil Municipal de la commune de Bruis se réunissait sous la présidence de Monsieur Victor GIROUSSE, Maire de Bruis, pour relater les projets d'aménagement de la tour de Bruis au début du XIX^{ème} siècle. "Monsieur le Maire expose que par testaments olographes datés à Tarascon, le premier du 12 Août 1819 et le second du 31 Janvier 1822, Dame Marie Madeleine Henriette Vincent de Mauléon, marquise de Causans institue pour son héritier des biens qu'elle possède sur la commune de Bruis". C'est ainsi que son cousin Monsieur Joseph François de Piegon "a la charge d'établir un hôpital dans le château de la testatrice pour y recevoir sept pauvres malades de la commune de Bruis" ou bien à défaut de malades, sept vieillards représentant les sept enfants de Louis Vincent de Mauléon, père de la testatrice. Il est précisé plus loin que "l'héritier n'est institué qu'à condition qu'il exécutera les dispositions mises à sa charge et que dans le cas où il ne remplirait pas la condition, la commune de Bruis pourrait elle-même en réclamer l'exécution qui devait avoir lieu une année après le décès de la testatrice".

Ainsi, après son décès le 14 Juillet 1822, son héritier est mis en possession de la tour mais n'accomplit pas les conditions qui lui étaient imposées par le testament ni même ses héritiers. Un procès verbal de non conciliation a été dressé à ces derniers le 27 Juillet 1853 et l'instance demeurerait impoursuivie en date du 22 Mars 1869. Le projet d'hôpital n'aura ainsi jamais vu le jour malgré l'intérêt majeur pour la commune qu'y accordait le Conseil Municipal.

Le clocher de l'église

Lors d'un Conseil Municipal de février 1998, le Maire a informé les conseillers municipaux du souhait de Monsieur le Préfet de mettre en priorité l'un des deux dossiers pour lesquels une subvention (DGE 60%) avait été sollicitée:

- dossier "clocher de l'église" 100000 frs
- dossier "goudronnage de la route d'Usage" 145000 frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait décidé à l'unanimité de mettre en priorité le dossier "goudronnage de la route d'Usage", tout en sachant que le dossier "clocher de l'église" ne pourrait être pris en considération, par Mr le Préfet, qu'en 1999. Le Conseil tient à remercier, à ce sujet, les familles Lombard, Bompard, Reynaud et Decquet pour leur compréhension.



Le chemin d'Usage

La construction de la chaussée vient d'être terminée par l'entreprise AUBERY. Le Conseil Municipal a décidé d'utiliser le rabais (83000 frs) pour la consolidation des ouvrages bâtis du pont d'Usage. Un enrochement sera effectué dès que le temps le permettra et ensuite viendra le goudronnage de la chaussée. Le Conseil Municipal remercie, pour leur patience, les différents usagers qui ont subi les contraintes des travaux.

Le réseau d'eau potable

Lors du dernier Conseil Municipal du mercredi 18 avril, il a été décidé à l'unanimité de l'extension du réseau d'eau potable aux quartiers d'Usage et de St-Jean; sept abonnés bénéficieront de cet agrandissement. A cette occasion, il est prévu de raccorder la quasi totalité des foyers (sauf ceux des Fontettes) au réservoir principal (situé en haut du village) afin que les quartiers de Malafoux, Clôt de Jacques, Serraillet et tous les

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Petit rappel:

Aujourd'hui, la collecte de nos ordures ménagères est assurée par le District du Haut-Buëch et le traitement par celui des Deux-Buëch au Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T) d'Oze et ce jusqu'à la fin de l'année 1999.

A noter que la C.C.V.O est entrée en contact avec un autre prestataire de service pour le traitement: le SMICTOM (la collecte serait assurée par "déchets service"). Le SMICTOM, c'est-à-dire le Syndicat Mixte d'Intérêt Collectif pour le Traitement des Ordures Ménagères, comprend la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies, la Communauté de Communes du Serrois et celle de Ribiers-Val de Méouge. Dès lors, nous commençons à réfléchir à la mise en place de la collecte sélective en association avec d'autres communes environnantes, notamment celles du Serrois et des Baronnies de façon à rentabiliser le projet.

Le tri sélectif consiste concrètement à disposer dans des endroits stratégiques, des Points d'Apport Volontaires (PAV) constitué chacun par trois conteneurs, voire plus, de 4m3 environ:

- un destiné au verre
- un destiné aux journaux-magazines
- un pour les autres emballages (bouteilles en plastique, Tetra-Pak, boîtes métalliques et papier-carton d'emballage). A ces points pourraient se greffer un conteneur réservé aux vêtements et tissus usagés et la possibilité de s'équiper de composteurs individuels. Quant aux encombrants, ils continueront à être récupérés une fois par an pour être conduits au C.E.T de Sorbiers qui est parfaitement aux normes (récupération et brûlage des gaz ainsi que réception et traitement des jus).

En ce qui concerne le coût et le fonctionnement de cette collecte sélective, il

s'agit d'acheter les conteneurs (d'un coût moyen estimé à 7000 frs l'unité) qui seront subventionnés à hauteur de 80% par l'Europe, l'ADEME, le Conseil Régional et le Conseil Général. La fréquence de vidage des conteneurs sera évaluée et réalisée régulièrement, son coût étant à prendre en compte. La reprise des matériaux triés est assurée par la société Eco-Emballages. A ce sujet, il est important de savoir que les soutiens financiers augmentent avec les performances des collectes sélectives.



On peut de cette manière, envisager une baisse des impôts à plus long terme dans la mesure où l'on abaisse le volume des ordures ménagères grâce au tri sélectif !

Les employés intercommunaux

Ce sont deux Christian qui se mettent à l'entière disposition des trois villages constituant la Communauté de Communes: Montmorin, Bruis et Ste-Marie.

*Christian COLLOMB qui travaille 30 heures par semaine:

- . du lundi au mercredi: 8H-12H et 14H-18H
- . le jeudi: 8H-12H et 14H-16H

*Christian RIQUET qui travaillera aussi 30 heures par semaine à compter du 17 mai.

Voici les responsables pour chaque commune:

- . Montmorin: RAZAUD Colin au 04.92.66.01.68
- . Bruis: FARAUD René au 04.92.66.01.12
- . TENOUX Gérard au 04.92.66.03.99
- . Ste-Marie: DUC André au 04.92.66.01.01

En cas d'urgence (ex:fuite d'eau), il est convenu que les employés intercommunaux interviendront où qu'ils soient. Les heures d'intervention seront à déduire pour la commune concernée.



LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Compte rendu du Conseil Communautaire du 26 avril 1999 à Montmorin

En ce qui concerne la **maison intercommunale polyvalente**, des jeunes de la vallée ont suggéré l'étude de la création d'une salle polyvalente dans un bâtiment neuf de façon à améliorer l'accessibilité et supprimer les nuisances au voisinage. Le Président propose pour la prochaine réunion une étude sur les différentes possibilités de financement que l'on pourrait obtenir pour un tel projet qui comprendrait:

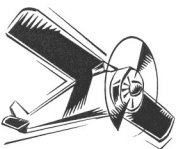
- la salle intercommunale polyvalente
- le bureau de la Communauté de Communes
- la bibliothèque
- un logement

Le Conseil Communautaire retient la proposition à l'unanimité.

Au sujet des **ordures ménagères**, le Président informe que la Communauté de Communes a fait parvenir un courrier officiel au Directeur du District du Haut-Buëch notifiant notre souhait de se retirer de leur service de collecte. Malgré l'engagement oral de ce dernier, nous devons rester liés à ce prestataire jusqu'à la fin de l'année 1999.

Enfin, concernant la **fête intercommunale**, son organisation se peaufine...

La date de commémoration de l'atterrissage forcé du Caudron de type G3 le 31 janvier 1922 à Montmorin est arrêtée au dimanche 25 juillet 1999. Le programme (qui vous sera détaillé ultérieurement) prévoit dès



11 heures les fournées de pain qui agrémenteront l'apéritif offert aux habitants de la vallée par la C.C.V.O. Il y aura ensuite la possibilité de prendre un "repas-lunch" qui sera à votre charge.

Dans l'après-midi, vous aurez libre-cours entre visiter l'exposition rétrospective, participer au concours de boules (à partir de 15 heures), vous rafraîchir à la buvette, et encore flâner autour du stand de produits locaux.

D'autres animations sont envisagées mais nous en attendons la confirmation.

Nous faisons dès maintenant appel aux volontaires pour participer au bon déroulement de cette journée. Si vous êtes motivés, adressez-vous au bureau de la C.C.V.O. (04.92.66.04.39)

Il s'agit là d'une belle journée en perspective !



Nos ordures ménagères

Les ordures ménagères constituent aujourd'hui un sujet sensible. En effet, la loi du 13 juillet 1992 préconise la fermeture de toutes les décharges en 2002, exception faite pour les déchets ultimes (ceux qui sont stabilisés ou qui ne peuvent plus subir aucun traitement). Par ailleurs, cette même loi énonce les principes d'organisation du transport des déchets et de limitation des déchets voyageurs par un traitement dans un lieu situé le plus près possible de leur production, ce qui n'est pas notre cas à l'heure actuelle.

Ainsi, il faut d'ores et déjà s'orienter vers un autre système de traitement pour répondre aux exigences de la loi.

LES INFORMATIONS COMMUNALES

usagers dépendant actuellement du petit réservoir, puissent bénéficier d'une augmentation de pression. Le Conseil Municipal a également décidé la mise en place de regards qui abriteront les vannes et les compteurs de chacun. Le plus haut réservoir, aujourd'hui consacré pour les 4/5 à la réserve incendie, deviendra la réserve d'eau potable; le petit correspondra alors à la réserve incendie.

Montmorin

La chanson de Montmorin (suite)



Voici le couplet suivant. Il faut savoir que cette chanson contenait 42 couplets à l'origine; il n'en reste "que" 35 !

Elle a été enregistrée par Roger PASTUREL en 1994 et chantée par Mmes SERRATRICE et TRIOLAIRE à Montmorin. Le texte (de Frédéric GIROUSSE) peut paraître quelque peu disproportionné par rapport à la taille de la commune mais Montmorin comptait 757 habitants en 1820 et 428 en 1901!

III

Sur sa croupe sauvage,
Des champs encor tracés
Attestent l'esclavage
De l'homme au temps passé
Les bois de l'adoux d'Oule
S'étendent sous les Praux
La rivière de l'Oule
Naît auprès d'un château

Carnet rose

Félicitations aux parents de Lucile BALEZEAUX, née à Gap le 15 mars 1999. Ce beau bébé pesait à sa naissance 3 kg 720 et mesurait 51 cm. Nous adressons à la



famille (sans oublier Elio, le grand frère) tous nos voeux de bonheur.



Avis de décès

Cette fois encore nous avons la douleur de vous faire part de deux décès concernant la commune de Montmorin.

D'une part le décès accidentel de Laurence BERNARD survenu à Nyons le 6 mars 1999 à l'âge de 36 ans. C'était la fille de Jean-Claude BERNARD (expéditeur de fruits et légumes à Nyons), natif de Montmorin dont la mère a été institutrice dans la vallée et le père secrétaire de mairie à Montmorin pendant de nombreuses années. Nous leur adressons nos sincères condoléances un peu tardivement, n'ayant appris ce décès qu'après la parution du précédent numéro du journal.

D'autre part le décès d'Yvette RICHAUD née MOURRE, à l'âge de 85 ans. Elle était née à Montmorin, s'y est mariée et y a vécu avec son mari jusqu'à ce que l'âge et la maladie les oblige à partir chez leur fille à Serres où elle est décédée le 1er mai 1999. Nous présentons nos sincères condoléances à son mari et à toute sa famille.

A Bruis, c'est Georges LAUGIER qui nous a quitté à l'âge de 85 ans le 26 mars dernier. L'équipe du journal se joint à la douleur de sa famille et présente ses sincères condoléances.

La C.C.V.O présente ses sincères condoléances aux proches de Almandine JOUBERT, décédée le 1er avril 1999 à Sainte-Marie à l'âge de 86 ans.

DIVERTISSEMENT

Les mots fléchés (la solution dans le prochain numéro).

La solution de l'édition du mois de mars - avril

RASSURANTE ARANGÉE	SIX À BOME POETE FRANCAIS JOYEUX	FAUVE TRES CUBREUX À LE	ESSAYEES PLAISANTES
ETU POUR LES FLECHES		ACTRICE FRANCAISE BUREAUX D'ACADEMIES	
A FAIT LA GRANDE GUERRE	ALLURE	ARRIVE EST À SOUTENIR	
BOUCLE DE CHEVEUX PART EN TETE ERDIAN	VILANS TOURS METTRE EN JEU		NATIONS
APPRENTIS POSSESSIF	TROIS CARDONAUX SANCTIFIE		PETIT HOMME
VONT VITES ET BIENS REFUTERA		FLEUVE CÔTIER LAC DES PYRENEES	
DIX ANGLAIS OUTILS DE RAMONEUR	SOLIDE COUVERTURE		

■	P	■	D	■	L	■	A	■	P
U	R	T	I	C	A	I	R	E	
■	O	U	V	R	I	R	A	S	
■	T	R	O	I	S	■	N	A	
Z	E	B	R	E	S	■	C	I	
■	S	A	C	R	E	R	A	■	
E	T	N	A	■	S	E	R	T	
■	A	S	I	E	■	E	D	E	
■	T	■	E	P	I	L	E	S	
P	I	A	N	O	■	L	■	T	
C	O	S	T	U	M	E	E	■	
■	N	T	■	S	A	S	S	E	
A	S	I	L	E	S	■	T	U	

Les petites annonces.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une rubrique "petites annonces" est à leur disposition. Toute personne intéressée peut faire parvenir son texte au bureau de la Communauté de Communes, situé au premier étage du bâtiment communal de Bruis, ouvert tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

BULLETIN D'ADHESION

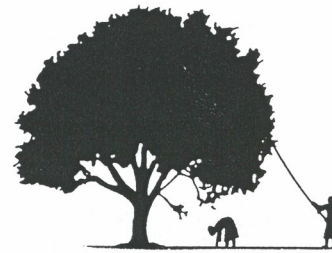
Mme, Melle, Mr NOM
 PRENOM
 ADRESSE

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'informations "Au fil de l'Oule" - montant : 60 frs /an
A renvoyer à C.C.V.O. 05150 BRUIS.

AU FIL DE L'OULE

Bulletin d'informations de la vallée de l'Oule - Numéro - 6 -

Mai - Juin 1999



L'éditorial.

Le numéro a été rédigé dans sa globalité par Maryline, notre nouvelle animatrice que les enfants de la vallée ont déjà eu l'occasion de rencontrer lors des animations programmées au cours du mois de mai.

D'autres interventions, concernant cette fois l'ensemble des habitants, sont prévues pour l'été. La C.C.V.O. pense, en effet, qu'il est important que le travail effectué par l'ensemble de son

Communauté de communes de la vallée de l'Oule
05150 BRUIS
Tel : 04-92-66-04-39
Fax : 04-92-66-04-21.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30.

COMITE DE REDACTION:
Les conseillers communautaires ou les suppléants

Directeur de publication: Gérard TENOUX

Dépôt légal n°: 98009.

personnel soit accessible au plus grand nombre d'entre vous, la convivialité étant un élément essentiel de la cohésion communautaire.

Les projets de développement de la vallée restent d'actualité même s'ils prendront certainement une forme différente de ce qui vous a été présenté dans les derniers numéros. Ils ne sont pas incompatibles avec une démarche qui se veut plus proche de vous.

Quoi qu'il en soit, c'est de la participation active de chacun d'entre vous que dépend la pérennisation des efforts entrepris par la C.C.V.O.

Gérard TENOUX

Dans ce numéro

- 1 L'éditorial
- 2 à 5 Les orientations de la C.C.V.O.
- 6 à 7 Informations communales
- 8 Divertissement